

# Domaine Public

1 8 4 9

Edition PDF  
du 14 décembre 2009

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1848  
du 7 décembre 2009

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.

En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **Le débat sur le taux de conversion masque les problèmes du 2ème pilier**

Pour situer la votation du 7 mars 2010  
dans l'enjeu plus large  
de la prévoyance professionnelle et de l'AVS  
(Jean-Daniel Delley)

### **La pression fiscale, indicateur de la vigueur démocratique**

Relevé par «Alternatives économiques»  
dans la «Revue française des finances publiques»  
(Revue de presse)

### **L'alignement de la Suisse «souveraine»**

Il y a un an, la Suisse devenait membre  
de l'espace Schengen (Jean-Daniel Delley)

### **A quand la révolution verte?**

Prix du lait ou revenu paysan ne doivent pas occulter  
la question de la conformité de l'agriculture moderne  
avec un développement durable (Jean-Daniel Delley)

**Daniel Marco**

Un urbaphile en moins sur la planète (Rédaction)

## Le débat sur le taux de conversion masque les problèmes du 2ème pilier

*Pour situer la votation du 7 mars 2010 dans l'enjeu plus large de la prévoyance professionnelle et de l'AVS*

Jean-Daniel Delley (11 décembre 2009)

Mais qui donc a intérêt à instiller le doute sur la solidité du 2ème pilier? L'alarmisme ne faiblit pas. Les assurés paieront les mesures de redressement proposées, au bénéfice des compagnies d'assurance.

En mai, la sous-couverture des institutions de prévoyance faisait la une des médias. La démographie et la faible rentabilité des marchés financiers mettent en péril les retraites. En novembre, le taux de couverture dépasse 100%: les caisses de retraites sont donc en mesure de payer tous les ayant-droit en cas de dissolution.

La sous-couverture peut résulter de la chute des bourses et d'une gestion hasardeuse des capitaux placés. Dans le premier cas, il n'y a pas de raisons de paniquer: les caisses travaillent avec un horizon temporel de 40 ans et les statistiques de la banque Pictet montrent qu'un placement en actions produit un rendement annuel moyen de 5,44% depuis 1985. Dans le second cas, les affaires se corsent: des placements spéculatifs – maintenant autorisés par l'ordonnance fédérale! – ont provoqué des pertes irrécupérables. La crise financière sert alors de paravent commode à

l'incompétence des gestionnaires et de leurs experts grassement rémunérés. La surveillance des institutions de prévoyance professionnelle, confiée aux cantons, a montré ses limites.

Il n'est pas question de nier l'impact de la démographie sur le montant des rentes. Si l'espérance de vie augmente, la capital accumulé durant la vie active ne peut garantir des rentes inchangées. C'est pourquoi, en 2003, le Parlement a abaissé le taux de conversion à 6,8%. En six ans, l'espérance de vie n'a pas fait un bond tel qu'il faudrait maintenant procéder à une nouvelle baisse de ce taux (6,4%) comme l'a pourtant décidé le Parlement.

Economiesuisse va mettre de gros moyens pour convaincre le souverain d'accepter cette baisse lors du référendum du 7 mars prochain, pour «*assurer la sécurité du 2ème pilier*». Pour le nouveau chef du département fédéral de l'intérieur, «*dire non à la baisse du taux de conversion, c'est opter pour l'insécurité et jouer au casino avec les rentes*» (*Le Temps*, 8 décembre 2009). L'observation dénote un culot certain quand on sait à quel point les assurances se sont enrichies par le biais des

fondations collectives qu'elles gèrent, en prélevant une partie du rendement des capitaux placés.

L'assainissement du 2ème pilier passe par toute une série de réformes que nous avons déjà évoquées dans ces colonnes: directives plus strictes en matière de placement, interdisant notamment les instruments financiers aussi dangereux que sophistiqués; exclusion des sociétés d'assurance de la gestion de la prévoyance professionnelle (DP 1793), surveillance efficace et centralisée des fondations de prévoyance, abaissement des frais de gestion aujourd'hui beaucoup trop élevés. Des malfaçons qui pèsent sur le montant des rentes.

Mais surtout c'est une réflexion sur le poids respectif de l'AVS et du 2ème pilier qui s'impose, sur les conséquences économiques de la surépargne induite par ce dernier et sur une nouvelle pondération en faveur de l'AVS. Voilà les problèmes réels de la prévoyance professionnelle. Des problèmes que préfèrent taire les milieux financiers, surtout intéressés à conserver le fromage que constitue pour eux le 2ème pilier.

## La pression fiscale, indicateur de la vigueur démocratique

Relevé par «*Alternatives économiques*» dans la «*Revue française des finances publiques*»

Revue de presse (13 décembre 2009)

Un titre en forme de provocation? Oui, si l'on adhère au dogme de l'amaigrissement financier des collectivités publiques et si l'on croit aux bienfaits de la concurrence fiscale. Oui, si l'on mesure la liberté à l'aune du revenu individuel disponible. Non, si l'on veut bien tenir compte des faits. Un exercice pratiqué par deux chercheurs français.

Dans un article paru dans le dernier numéro de la *Revue française des finances publiques*, André Barilari et Thomas Brand montrent, chiffres à l'appui, que le paradoxe n'est qu'apparent: le niveau des prélèvements obligatoires (données du Fonds monétaire international) et la

vigueur démocratique d'un Etat (données de *Freedom House*) sont fortement corrélés. Plus la part de la fiscalité dans le PIB est importante, plus un pays est démocratique. Les pays dont le poids de la fiscalité est relativement faible, inférieur à 12-15% du PIB, sont souvent des dictatures. Ceux dont la fiscalité est plus importante – jusqu'à 25% du PIB – sont semi-démocratiques. Alors que les pays où la fiscalité pèse au moins 28% du PIB sont presque toujours démocratiques. La corrélation est confirmée si l'on prend en compte l'indice de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement.

Les auteurs notent que l'impôt ne matérialise pas seulement la présence de l'Etat. Il témoigne aussi de l'existence d'un système social qui permet à l'individu d'exister.

A partir de ces corrélations, les chercheurs ne se risquent pas à définir un optimum fiscal. Mais au-delà d'un certain seuil, le risque de dépenses improductives croît. Par contre la concurrence fiscale effrénée à laquelle se livrent les collectivités publiques pour appâter les bons contribuables met en péril les tâches de l'Etat – sécurité, justice, développement et cohésion sociale. Et les éloigne de la norme démocratique.

## L'alignement de la Suisse «souveraine»

*Il y a un an, la Suisse devenait membre de l'espace Schengen*

Jean-Daniel Delley (14 décembre 2009)

Deux semaines après la votation populaire, l'interdiction des minarets fait encore l'actualité médiatique. Et les souverainistes n'en finissent pas de se réjouir de cette décision. Par contre le premier anniversaire de l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen est évoqué avec beaucoup plus de discrétion.

Il n'y a d'ailleurs pas de quoi pavoiser. En effet notre pays

est contraint d'adapter en permanence sa législation au droit européen car l'accord est dit évolutif, sans pour autant participer à l'élaboration de ce dernier. En une année, Bruxelles a édicté pas moins de 96 règles dans ce domaine. La plupart sont d'ordre technique. Mais d'autres présentent une importance politique certaine.

Ainsi une directive de l'Union limite à 18 mois la détention d'étrangers en situation illégale

en vue de leur expulsion, alors qu'en 2006 la Suisse a étendu cette durée de 12 à 24 mois. Nous devons nous adapter d'ici janvier 2011. Notre législation sur les armes ne correspond pas aux standards européens: en particulier seuls les jeunes tireurs pourront à l'avenir disposer d'une arme sans détenir un permis. Si la Suisse peut refuser l'octroi d'un visa Schengen à des personnes particulières, comme elle l'a fait à l'encontre de certains

ressortissants libyens, elle doit pas contre s'aligner sur la politique européenne à l'égard d'Etats tiers. Dès le 19 décembre, les ressortissants de la Macédoine, du Monténégro et de la Serbie disposant d'un passeport biométrique pourront entrer en Suisse sans visa.

L'accord de Schengen évolue constamment et nous sommes contraints de suivre, certes en participant aux discussions de son comité, mais sans droit de vote. En cas de refus de notre part, notre adhésion deviendrait caduque. Auquel cas les Etats-membres – l'Union européenne, moins le

Royaume-Uni et l'Irlande, plus la Norvège et l'Islande – nous traiteraient comme un corps étranger au centre de l'Europe. Avec tous les inconvénients pour la mobilité des résidents suisses et des étrangers désireux de se rendre dans notre pays.

## A quand la révolution verte?

*Prix du lait ou revenu paysan ne doivent pas occulter la question de la conformité de l'agriculture moderne avec un développement durable*

Jean-Daniel Delley (8 décembre 2009)

Le prix du lait et le projet d'accord de libre-échange avec l'Union européenne monopolisent l'actualité. A moins d'un franc le litre, Uniterre, l'organisation agricole la plus remuante, voit pointer le crépuscule de la production laitière. Quand à l'Union suisse des paysans, elle rejette catégoriquement tout accord agricole avec Bruxelles, sans même en connaître le futur contenu.

On peut comprendre les inquiétudes du monde rural dont les conditions de production ont connu de profonds bouleversements ces dernières années. Les prix garantis ont fait place aux paiements directs liés à des prestations écologiques. Aux restrictions à l'importation, qui protégeaient la production indigène, se sont substitués des droits de douane, en conformité aux règles de l'OMC. Lesquels droits ont été progressivement abaissés, tout comme le soutien aux prix. Enfin la suppression du contingentement laitier a conduit à une surproduction et

à une chute des prix (DP 1821). Pourtant une menace bien plus grave se profile et qui n'est pas propre à l'agriculture helvétique. La production agricole moderne se fonde sur une consommation intensive de facteurs – eau, pétrole et engrais – non renouvelables et la destruction des sols arables. A terme, ce pillage ne peut se poursuivre sans mettre en péril les bases même de l'agriculture.

La Constitution fédérale (art. 104) impose à l'agriculture une production durable qui doit contribuer tout à la fois à la sécurité alimentaire, à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage et à l'occupation décentralisée du territoire. Dans son message concernant l'évolution de la politique agricole 2011, le Conseil fédéral présente une première évaluation. En matière écologique, certains résultats (p.21 ss.) sont encourageants: les intrants phosphorés et phytosanitaires sont en baisse et les surfaces de compensation écologique en forte hausse. Par

contre la consommation d'énergie reste stable et l'on n'observe aucune substitution d'énergie fossile. Les terres arables continuent de diminuer et les pertes enregistrées sont définitives à cause de l'imperméabilisation des sols (constructions, infrastructures). Pas de données par contre sur l'évolution de la consommation d'eau et la pollution aquatique, tout comme sur l'appauvrissement des sols.

La Constitution stipule également que la production agricole doit répondre aux exigences du marché. Plus d'écologie certes, mais aussi plus de marché et de compétitivité. A terme on voit difficilement comment ce mariage pourra évoluer de manière harmonieuse. Ainsi, pour assurer sa compétitivité, la production animale recourt à des importations de fourrage en hausse. Le marché commande. Alors que le cheptel bovin compte plusieurs dizaines de milliers de têtes superflues en regard de la demande de lait. Le marché

---

résiste. Produire à des coûts compétitifs se conjugue difficilement avec l'exigence de durabilité.

Le débat sur le prix du lait et le revenu des agriculteurs ne doit pas occulter celui, plus vital encore, portant sur les types de

production et la manière de produire conformes à une agriculture durable.

---

## Daniel Marco

### *Un urbaphile en moins sur la planète*

Rédaction (11 décembre 2009)

Hospitalisé pour une intervention chirurgicale, notre ami et collaborateur Daniel Marco nous a quittés brusquement ce mercredi.

Communiste, Daniel Marco fut le plus jeune député du Grand Conseil genevois. Ejecté du parti par une très stalinienne direction, il se révéla comme l'un des leaders de l'extrême gauche contestatrice des années 70. Militant infatigable, on le vit dans les associations de quartier, au syndicat FOBB

puis à Unia, toujours au front en matière de logement et d'urbanisme.

Il y a quelques années, ne craignant pas de se frotter au réformisme social-démocrate, Daniel Marco demanda l'hospitalité intellectuelle au groupe genevois de DP. Il devint vite un ami, apportant à notre *stamm* hebdomadaire sa constante bonne humeur et son bagage d'anecdotes sur la République. Et c'est ainsi que DP a bénéficié des

contributions de ce citoyen viscéral sur le logement, l'urbanisme, le développement territorial notamment. Les croisements entre la géographie et l'économie, entre l'espace et le capital, nourrissaient tout particulièrement sa réflexion passionnée. Il promenait aussi volontiers son regard attentif dans les expositions de peinture qu'il fréquentait avec assiduité et dont il nous aura livré ces derniers temps des compte-rendus sensibles.

---